

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/ 2019**

**Affiché du 28/11/2019 au 30/12/2019**

L'an deux mil dix-neuf le vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel **ICART**, maire.

Date de la convocation : le 15 novembre 2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 8

**Étaient présents** : Michel **ICART**, maire – Frédéric **LAFON**, adjoint – Gérard **PIQUEMAL** – Nadine **ESTAQUE** née **AURIAC** – Emilie **PIFFERO** née **CAUBERE** – Nelly **CHEUL-JOMARD** – Delphine **CARTA**.

**Absent excusé** : Jean-Marc **SENTENAC**.

**Absent ayant donné procuration** :

**Secrétaire de séance** : Nadine **ESTAQUE** née **AURIAC**

**Monsieur Michel ICART ouvre la séance à 20h30 minutes**

Monsieur le Maire demande en début de séance au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance un point supplémentaire :

- Au point N°3 : Rajouter : Vote de subvention exceptionnelle « Solidarité commune du TEIL à l'occasion du séisme du 11 novembre 2019 »,

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

**1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal précédent**

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2019 est approuvé par le conseil municipal.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au titre de la délégation de pouvoir au maire qui lui a été accordée par délibération N° 2014-13 du 11/04/2016, il a pris la décision suivante :

**Décision N° 2019-05** : Choix du prestataire pour l'appel d'offres « Travaux de voirie sur diverses voies communales » est attribué à l'entreprise suivante :

- SPIE BATIGNOLLES MALET SA ENCOURTIECH 09201 SAINT-GIRONS pour 64 571.04 € HT

Cette décision a été actée à l'unanimité par l'ensemble du Conseil Municipal

**2) CCCP :**

**► Approbation des rapports de la CLECT et des Attributions de Compensation**

Approbation du montant des attributions de compensation au titre de l'année 2019 suite aux transferts ou restitutions des compétences Culture, Informatique, Scolaire, Périscolaire, Extrascolaire et Jeunesse.

Approbation des rapports de la CLECT

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

**► Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie 2020 (convention)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Qu'il apparaît de bonnes pratiques de regrouper les besoins de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et les communes (membres du groupement), développant des intérêts communs et complémentaires, qu'il est nécessaire de regrouper ces acheteurs au sein d'un même groupement,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

- d'adhérer au groupement de commandes constitué entre la Communauté de communes Couserans-Pyrénées et les communes membres du groupement, pour la réalisation d'opérations de voirie,
- d'exposer que la convention de groupement de commandes vise à définir les conditions de fonctionnement organisé entre les parties,
- de dire que ce groupement sera composé des seuls signataires effectifs de la convention de groupement de commandes,
- de préciser que la Communauté de communes Couserans-Pyrénées a été expressément désignée comme coordonnateur du groupement,
- de dire que la commune de Soulan adhère au groupement de commandes pour la réalisation d'opération de voirie,

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### ► **Rapport d'activité 2018**

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2018.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### 3) **Attribution de subvention**

#### ► **Coopérative scolaire (maternelle)**

Le maire informe le conseil municipal que la compétence école maternelle a été restituée à la commune par la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il propose donc de verser à la coopérative (maternelle) une subvention de 300 €.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

#### ► **Solidarité commune du TEIL à l'occasion du séisme du 11 novembre 2019**

Le maire informe le conseil municipal que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le maire de Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil. La subvention proposée est de 300 €.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### 4) **Demande de subventions pour l'année 2020**

#### ► **demandes de subventions pour la réalisation en 2020 de 2 équipements de sécurité au titre de la défense extérieure contre l'incendie.**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° 2018/01 du 21 février 2018 portant approbation du règlement départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie du Département de l'Ariège et précise que la commune a déjà mis en place sur son territoire des équipements de défense extérieure contre l'incendie. Les Points d'Eau Incendie (P.E.I.) existant figurent sur l'arrêté municipal numéro 12/20018 en date du 26 juillet 2018, qui fixe la liste des Points d'eau Incendie (P.E.I.) de la Commune.

Dans le cadre d'une meilleure protection des biens et des personnes, la Commune de SOULAN qui est particulièrement étendue, souhaite se doter de 2 P.E.I. enterrés supplémentaires de 30 m3 chacun à implanter sur les hameaux de VILLENEUVE et de DOUGNAC St PIERRE.

L'ensemble des aspects techniques et financiers de la mise en place de ces 2 points PEI ont fait l'objet d'une étude menée par le Bureau d'Etudes Pyrénées Gascogne de l'Office National des Forêts situé à Foix.

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser en 2020 ces 2 Points d'Eau Incendie pour accroître la sécurité des biens et des personnes en maillant de façon encore plus satisfaisante le territoire.

Il indique qu'il faut déposer pour cela des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 (priorité N°1) et du Département au titre du FDAL (priorité N°1).

Ces aides sont nécessaires pour financer cette opération dont le coût total est estimé à : **44 400 € HT**

Il propose ainsi au conseil municipal, afin de pouvoir réaliser ces équipements, d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT : DETR – Priorité 1	50% du coût HT demandé (montant plafonné à 20 000 €), % ramené à 45,05%	20 000,00
DEPARTEMENT : FDAL-Priorité 1	30% du coût HT demandé	13 320,00
AUTOFINANCEMENT	Ramené à 24,95% du coût HT	11 080,00
<b>COÛT TOTAL HT DE L'OPERATION</b>	<b>100 %</b>	<b>44 400,00</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

#### ► **Demandes de subventions pour l'achat de matériel technique.**

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'achat de matériel technique pour équiper de façon satisfaisante les agents du service technique et réaliser au meilleur coût les travaux courants nécessaires sur la commune.

Il précise qu'il convient d'acheter une tondeuse autoportée, une plaque vibrante, une autolaveuse pour la cantine, une servante d'atelier avec les outils, une saleuse, un souffleur à main et un poste à souder.

Il indique qu'il convient pour cela de déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020 et de la Région au titre du FRI. Ces aides sont nécessaires pour financer cette opération dont le coût total est estimé à : **10 748,44 €.**

Il propose ainsi au conseil municipal le plan de financement suivant, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes :

ETAT DETR (30 %) <u>Priorité 2</u>	3 224,53 €
REGION (30 %)	3 224,53 €
AUTOFINANCEMENT (40 %)	4 299,38 €
<b>TOTAL 100 %</b>	<b>10 748,44 €</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

#### ► **Demande de subvention pour la réalisation en 2020 de travaux d'aménagement dans notre cimetière de Buleix.**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la procédure de récupération des tombes aujourd'hui achevée, il serait souhaitable de réaliser dans notre cimetière de Buleix des travaux d'aménagement. Ceux-ci, consisteraient notamment à refaire les allées qui sont en très mauvais état, pour rendre leur utilisation plus satisfaisante et améliorer la sécurité des personnes qui les empruntent.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2020. Cette aide permettra de financer cette opération dont le coût est estimé à : **8 051.00 € HT.**

Il propose ainsi le plan de financement suivant, les montants étant exprimés en euros hors taxes :

ETAT DETR (30%) <u>Priorité 3</u>	2 415.30 € HT
AUTOFINANCEMENT (70%)	5 635.70 € HT
<b>TOTAL 100%</b>	<b>8 051.00 € HT</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### **5) Décisions Modificatives / ouvertures anticipées de crédits en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020**

► **Vote de crédits supplémentaires** Monsieur le maire rappelle au conseil la demande de subvention faite au titre des travaux de restauration de l'église de Buleix et précise que la notification de l'Etat (DETR 2019) nous est parvenue. Il propose la prise en compte suivante :

#### **Travaux de restauration de l'Eglise de Buleix DETR 2019**

Compte 2135 opération 111 pour 30 500 € en dépense

Compte 1321 opération 111 pour 30 500 € en recette

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### ► Virements de crédits

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts au budget primitif 2019 concernant l'opération 106 « BAT – AGENCEMENT MAIRIE » auraient dû être ouverts à l'opération 109 « MAIRIE – 1<sup>ER</sup> ETAGE », il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Compte 21311 opération 106 diminution de crédits pour 66 000 €

Compte 21311 opération 109 augmentation de crédits pour 66 000 €

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Le maire expose au conseil municipal que l'opération 102 VOIRIE 2019 : suite à l'appel d'offres passé il convient de passer des crédits supplémentaires sur ce projet, pour un montant de 3 321.25 euros cette somme sera prélevée sur l'opération 109 MAIRIE 1<sup>er</sup> étage en cours de finalisation et qui dispose de crédits non utilisés.

L'opération 110 PLU : suite à la consultation réalisée, il convient de passer des crédits sur cette opération pour un montant de 4 018.00 euros, une somme d'un montant de 1 753.00 euros sera prélevée sur l'opération 110 vitraux qui est terminée avec cet excédent non utilisé et une somme de 2 265.00 euros qui sera prélevée sur l'opération 109 mairie 1<sup>er</sup> étage en cours de finalisation et qui dispose de crédits non utilisés.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2019 retrace les principaux mouvements suivants :

### SECTION D'INVESTISSEMENT

OBJET DES DÉPENSES	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	article	chapitre	Sommes	articles	chapitre	Sommes
PLU				202-110	20	4 018.00
VOIRIE 2019				2151-102	21	3 321.25
VITRAUX	2138-113	21	1 753.00			
MAIRIE 1 <sup>er</sup> ETAGE	21311-109	21	5 586.25			
<b>TOTAUX</b>			<b>7 339.25</b>			<b>7 339.25</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### ► Décision modificative – Budget principal

Monsieur le maire présente le rapport et indique que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2019 retrace les principaux mouvements suite à l'évaluation des charges transférées et restituées au 01 janvier 2019, tels que présentés ci-dessous :

### BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT (montant en euros) :

Intitulé	Article - opération	Chapitre		
			Recettes	Dépenses
Attribution Compensation	73211	73	28 204	
Participation GFP de rattachement	74751	74	-13 000	
Autres attributions et participations	7488	74	-454	
Personnel affecté par la CCCP	6216	012		22 391
Rémunération principale	64111	64		-7 896
Fournitures administratives	6064	011		165
Caisse des écoles	657361	65		90
<b>Total égal</b>			<b>14 750</b>	<b>14 750</b>

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

► **Ouvertures anticipées de crédits en section d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2020.**

Sans objet.

**6) Evolution du PLU : dossiers de mise en compatibilité du PLU (PRL) et de modification simplifiée**

- Le dossier de modification simplifiée du PLU est en cours, des informations sont encore attendues.
- Le dossier PRL doit-être présenté en Commission Départementale de la Nature et des Sites et des Paysages (CDNPS) pour avis ; au préalable on consultera pour avis et observations la DDT.

**7) Travaux en cours**

- Les travaux du 1<sup>er</sup> étage de la mairie : la peinture est en cours de réalisation, suivront l'électricité et la menuiserie.
- Les travaux de l'église de Buleix : la façade devrait être bientôt terminée, l'entreprise SARL FALGUIE va commencer la toiture semaine 48.

**8) Questions diverses**

- Le repas des aînés est prévu cette année le samedi 18 janvier 2020 dans la salle communale, les invitations seront envoyées prochainement. De même, les cadeaux pour les plus de 75 ans seront distribués courant janvier.
- 2 objets de notre patrimoine seront prochainement inscrits au titre des monuments historique.
- 1 lampadaire supplémentaire sera installé dans le cadre des travaux actuels sur le réseau d'électricité pour un montant de 2 260 euros.
- La réunion annuelle de la CCCP en direction des conseillers municipaux aura lieu à SOUEIX le 25/11/2019 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 minutes

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE